



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAONE ET LOIRE
MAIRIE DE BOUZERON
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 MARS 2026 à 18 h 30

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- En exercice :	11
- Présents :	10
- Pris part à la délibération :	11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf-heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves MARTIN, maire de la commune.

Date de la Convocation : 30/03/2026
Date d'affichage : 30/03/2026

Secrétaire de séance :
Mme Elisabeth DUVERNOIS

Présents : M. Yves MARTIN, M. Alexandre VION, Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO, M. Pierre CORDELIER, Mme Elisabeth DUVERNOIS, Mme Marie Alice GONCALVES, Mme Patricia MACHADO DE SOUSA, M. Mickaël MEURIOT, M. Jean-Yves RHODDE, Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Excusé : Antoine RENIAUME donnant pouvoir à Yves MARTIN ;

01 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Elisabeth DUVERNOIS présente sa candidature.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

02 - Approbation compte rendu de la séance du 20 mars 2026

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 ne soulève aucune observation.

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

03 – Désignation des délégués aux organismes extérieurs

GRAND CHALON

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

1 Titulaire	Yves MARTIN
1 Suppléant	Alexandre VION

CIPA (Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité)

1 Titulaire	Adeline HENRIQUES DAMIAO
1 Suppléant	Patricia MACHADO DE SOUSA

Les délégués pour les commissions : Transition Ecologique ; Attractivité et Sport ; Solidarités et Vivre ; l'intercommunalité seront désignés ultérieurement.

SIRTOM (nos propositions seront transmises au SIRTOM par l'intermédiaire du Grand Chalons)

1 Titulaire	Patricia MACHADO DE SOUSA
1 Suppléant	Pierre CORDELIER

SYDESL

2 Titulaires Mickaël MEURIOT et Alexandre VION
1 Suppléant Jean Yves RHODDE

SIVOS

2 Titulaires Adeline HENRIQUES DAMIAO et Jean Yves RHODDE
2 Suppléants Marie Alice GONCALVES et Marie-Thérèse SIBILLE

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

04 – Désignation des délégués de commissions communales

Finances :

Alexandre VION, Elisabeth DUVERNOIS, Antoine RENIAUME ;

Voiries, Environnement et Cadre de vie :

Mickaël MEURIOT, Pierre CORDELIER, Jean Yves RHODDE ;

Communication, Bulletin communal, site Internet, Panneau Pocket et Associations :

Adeline HENRIQUES DAMIAO, Pierre CORDELIER, Elisabeth DUVERNOIS, Mickaël MEURIOT ;

Bâtiment :

Alexandre VION, Pierre CORDELIER, Mickaël MEURIOT ;

Salle des fêtes :

Alexandre VION, Marie Alice GONCALVES, Marie-Thérèse SIBILLE ;

Cimetière :

Yves MARTIN, Pierre CORDELIER, Elisabeth DUVERNOIS, Marie-Thérèse SIBILLE ;

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

05 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire rappelle qu'à chaque élection municipale les délégations du Conseil Municipal au Maire doivent être mises au vote par délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de déléguer à M. le Maire de BOUZERON, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat les pouvoirs suivants :

- **De décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- **De passer** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- **De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- **D'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- **De décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 € (mille euros),
- **De fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- **D'autoriser**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- Vote à main levée

- **Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Informations du Maire

- a) Déclaration d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au nom de la commune, il n'a pas préempté sur deux biens situés :
- 1, place de la Liberté (parcelle B 173 et B 701) ;
 - Rue de la Fontaine (parcelles B 101 et B 105).

Séance levée à 19 h 20